



# PRÉFET DES ALPES- MARITIMES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nice, le 22 décembre 2023

### Dispositifs de sécurité renforcés pour les fêtes de fin d'année

Pour assurer la sécurité de tous à l'occasion des fêtes de fin d'année et pour prévenir les troubles à l'ordre public, le préfet des Alpes-Maritimes, Hugues MOUTOUH, a décidé de prendre les mesures suivantes :

**Du 23 décembre 2023 à 00h00 au 02 janvier 2024 à 08h00 sur l'ensemble du département :**

⌚ la vente, l'achat et la distribution de carburants, combustibles corrosifs et gaz inflammable sont interdits, dans tout récipient transportable, sauf nécessité dûment justifiée.

Les détaillants, gérants et exploitants de stations-services, notamment de celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, prennent les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

⌚ Toute cession ou toute vente des artifices de divertissement des catégories F3 et F4, des articles pyrotechniques destinées au théâtre de la catégorie P2 et des autres articles pyrotechniques de catégorie T2 est interdite.

Le port et le transport par des particuliers des artifices de divertissements des groupes F2 à F4 ainsi que des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2 sont également interdits.

La préfecture rappelle que l'utilisation d'artifices de divertissement présente des risques d'atteintes graves aux personnes et aux biens.

**Du 31 décembre 2023 18h00 au 1er janvier 2024 08h00 :**

⌚ la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique, en dehors des terrasses de restaurants et débits de boissons autorisés, est interdite dans certains périmètres des zones suivantes :

- dans le centre-ville de Nice,
- dans le vieux Nice,
- dans le secteur Ouest,
- dans le secteur Est.

**Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site : [www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)**

Préfecture des Alpes-Maritimes  
Bureau de la communication interministérielle  
Tél : 06 48 25 14 55  
Mél : [pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr)

147, bd du Mercantour  
06286 Nice cedex 3